



# CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENTENAC-EN-MINERVOIS

Vendredi 10 avril 2015  
A 18 H 30 - Salle du 3<sup>ème</sup> âge

## Membres du Conseil Municipal :

ABOAF Christine, BASSÉ Freddy, BOUCABELLE Michel, CALCOEN Guy, FUND Sabine, GALANT Jean, GOUY-RATAJCZAK Joëlle, LAPALU Christian, MINGUET Anne-Marie, NEGRE Gilbert, PAGES Jocelyne, PILAT Stéphanie, PLA Bernard, VERMANDELE Delphine, VIDAL Mathieu.

Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents :	10
Nombre de conseillers absents :	5
Procurations :	4

Secrétaire de séance : Mme. Stéphanie PILAT.

Monsieur le Maire ouvre la séance sur l'ordre du jour suivant :

### 1. Approbation du Compte rendu de la séance du 23.03.2015.

Accord à l'unanimité

### 2. Délibération de consolidation des résultats 2014 - Vote des Comptes Administratifs et Comptes de Gestion 2014 de la commune.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient suite à l'arrêté préfectoral n° 2013137-004 qui porte dissolution du Syndicat Intercommunal Méditerranéen de l'Aire Narbonnaise en date du 16.05.2013, d'intégrer dans les résultats budgétaires de clôture de l'année 2014, les résultats induits par les opérations de liquidation du SYMAN.

Il leur indique qu'il convient de voter le Comptes Administratifs M14 de l'année 2014, et de cumuler les résultats de dissolution du SYMAN en M 14 comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>	
<u>M14</u>		<u>M14</u>	
Excédent	165 448.30 €	Excédent	83 654.52 €
<u>Dissolution SYMAN</u>		<u>Dissolution SYMAN</u>	
Excédent	188.60 €	Excédent	21.92 €
-----		-----	
--		-	
Résultat Corrigé Exc.	<b>165 636.90 €</b>	Résultat Corrigé Exc.	<b>83 676.44 €</b>
		Reste à réaliser 2014	- 75 010.22 €
<b>AFFECTATION RESULTAT</b>			
<b>002</b>	<b>165 636.90 €</b>	<b>1068</b>	<b>-0-</b>

Accord à l'unanimité

.../...

## COMMUNE – M 14 :

### ► Compte Administratif 2014 :

#### **Fonctionnement**

- Dépenses :	408 503.11 €
- Recettes :	466 948.01 €
- Résultat :	58 444.90 €
- Excéd. reporté N-1 :	107 003.40 €
- Liquidation SYMAN :	188.60 €
<b>- Résultat 2014 :</b>	<b>165 636.90 € (excédent)</b>

#### **Investissement**

- Dépenses :	190 792.22 €
- Recettes :	303 736.84 €
- Résultat :	112 944.62 €
- Déficit reporté N-1 :	- 29 290.10 €
- Liquidation SYMAN :	21.92 €
<b>- Résultat 2014 :</b>	<b>83 676.44 € (excédent)</b>
<b>- Reste à réaliser dépenses Investissement :</b>	<b>75 010.22 €</b>

**Affectation du résultat : au 1068 : 0 €**

**Report au 002 : 165 636.90 €**

**Vote → Pour : 13 - Absent : 1 - Abstention : 00**

### **3 . Délibération pour amortir les subventions (travaux) d'investissement versées au compte 204.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'amortir toutes les subventions d'équipement versées au compte 204.

Il propose que ces subventions soient amorties de la façon suivante :

- **Sur 3 ans** Jusqu'à 10 000.00 €
- **Sur 5 ans** au dessus de 10 000 € et jusqu'à 30 000 €
- **Sur 10 ans** au dessus de 30 000 € et jusqu'à 50 000 €
- **Sur 15 ans** Au delà de 50 000 €

Pour amortir ces subventions, il convient de réaliser deux écritures comptables (op. d'ordre). Dès le Budget Primitif 2015 il convient d'amortir les sommes portées au compte 204 sur l'opération 30 et l'opération 32 par Un mandat au compte 6811 (042) et un Titre au compte 2804-00 (040).

**Accord à l'unanimité**

### **4 . Vote du Budget Primitif 2015 de la commune**

#### ► Budget Primitif 2015 :

#### **Fonctionnement**

- Dépenses :	605 686.90 €
- Recettes :	605 686.90 €

.../...

***Investissement***

- Dépenses : 226 381.22 €
- Recettes : 226 381.22 €

**Vote → Pour : 14 - Absent : 1 - Abstention : 00**

**Fin de séance 19 h 45**

**Le Maire,**

**Christian LAPALU.**